



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Mer et Littoral - Bureau des Activités Maritimes
Pôle interdépartemental des enregistrements des navires
de plaisance

Objet : Demande de radiation du pavillon français pour exportation

Madame, Monsieur,

Vous vendez votre navire qui est actuellement enregistré sous pavillon français à une personne étrangère qui souhaite changer de pavillon. Afin de vous établir un certificat de radiation pour changement de pavillon, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM
Pôle enregistrement plaisance
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Les pièces justificatives ci-après :

- Copie de la facture ou de l'acte de vente ;
- Copie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation ou du certificat d'enregistrement ;
- Copie de la pièce d'identité de l'acheteur du navire ;
- Adresse mail de l'acheteur obligatoire pour transmission du certificat.

A partir du 1er janvier 2022, le certificat de radiation (toujours au nom du vendeur) est désormais entièrement dématérialisé et vous sera transmis par mail UNIQUEMENT. C'est pourquoi, aucun certificat de radiation manuscrit avec signature et tampon ne sera délivré.

Les autorités du nouveau pavillon peuvent directement vérifier sur le site officiel PROMETE du ministère chargé de la mer, l'authenticité du certificat à l'adresse URL suivante

<https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/promete/rechercherTitrePlaisance?language=en>

En cas de doute elles peuvent, en outre, nous contacter par mail à ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr pour une confirmation de l'authentification du certificat de radiation.